

Déposé le 20/ 06/ 17.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Compte-rendu de l'Assemblée Générale des syndiqués (congrès départemental) du SNUDI-FO des Bouches du Rhône du vendredi 9 juin 2017



■ **Près de soixante-dix adhérents** se sont retrouvés pour les travaux de cette assemblée générale.

■ **Franck Neff, secrétaire départemental**, a introduit le congrès par un complément oral au rapport d'activité avant d'ouvrir la discussion. Il a réaffirmé que le SNUDI FO 13 est un syndicat qui est sur le terrain, auprès des collègues, qui ne cherche pas à opposer une catégorie de personnel à une autre, qui écoute les revendications et qui les pose sur la table du Président, du Ministre, du Préfet, du Recteur, de l'IA, de l'IEN et qui ne lâche pas car les délégués savent que dehors, il y a les collègues, qui les ont mandatés, qui attendent. Attitude qu'il a illustré par des exemples très concrets de l'activité syndicale cette année. Il a rappelé les avancées obtenues par notre syndicat et aussi les revendications que nous avons défendues, parfois bien seuls ... Il a évoqué le contexte général et les claires intentions du gouvernement contre le droit du travail, pour "flexibiliser" et abaisser le coût, avec une loi travail XXL !

Même perspective pour la Fonction publique, avec 120.000 suppressions de postes prévues sur le quinquennat, le blocage des salaires et l'augmentation de la CSG, l'individualisation des rémunérations basées sur le mérite, le rétablissement du jour de carence, la remise en cause du Code des pensions par un régime unique de retraite à points, la remise en cause du statut de fonctionnaire, ... / ...



Pour l'Education Nationale, il a détaillé et analysé les dossiers revendicatifs, rythmes scolaires, évaluation des enseignants, manque de postes, remplacements, formation des stagiaires, inclusion scolaire, effectifs et dédoublement des CP REP+, AAD, nouveau corps 1er – 2nd degré des Psy EN, ... Concernant les rythmes scolaires, la possibilité du retour à la semaine de 4 jours a suscité immédiatement un espoir chez les collègues mais non seulement le projet de décret Blanquer ne remet pas en question les décrets Peillon/Hamon mais une menace pèse sur les congés scolaires et ouvre la voie à des calendriers scolaires locaux selon les projets éducatifs des territoires !

Franck Neff a conclu en appelant au renforcement du SNUDI FO 13 et de ses instances par une large implication des adhérents.

■ **Les interventions de nos invités ont été appréciées** : Franck Bergamini, secrétaire de l'Union Départementale des syndicats FO 13; Norbert Trichard, secrétaire général du SNUDI-FO national, Paule Lozano pour notre fédération FNECFP FO 13, Sébastien Puch, secrétaire du SNFOLC 13.

■ **Lors de la discussion, les interventions des participants ont été riches et diverses** :

- **Carte scolaire** : fusions d'école, effectifs chargés dans les écoles non REP+, pourquoi dédoubler seulement en CP et en REP+, moins de remplacement et moins de formation conséquence du dédoublement des CP, recrutement prévus de contractuels au détriment des listes complémentaires, ...

- **ASH : inclusion** (combat interprofessionnel à mener, conférence à l'automne, nécessité d'étude au cas par cas, avec des professionnels, problème d'informations importantes non transmises par les parents, ...) ; **psychologues** (difficulté du travail - exemple de secteur qui a doublé avec perte de maître E -, problèmes de locaux), nouveau corps des PsyEN et régression des conditions de travail, postes vacants, opposition au recrutement de vacataires, ... ;

SEGPA (une heure de concertation maintenant au lieu de deux, avec une indemnité inférieure aux collègues PLP) ; ...

- **Médecine de prévention** : question de la reconnaissance des maladies professionnelles (gastro...), congrès FGF FO avec revendication de la reconnaissance du "burn out" en maladie professionnelle

- **REP+** : déréglementation, mise en place d'un réseau avec le collègue, inclure le cycle 3 dans le collège et en même temps, système de recrutement pour aller vers un chef d'établissement. On casse le statut de fonctionnaire d'état pour faire un grand corps de professeur, interchangeable de la maternelle au lycée.

- **Rythmes scolaires** : les maires prennent la décision, les enseignants ne sont pas consultés ; rythmes scolaires = dérogation, émiettement ; 4 jours : aspiration forte des collègues, pas un choix pédagogique, mais une forme de refus des décrets Peillon-Hamon ; ...

- **Et bien d'autres points** : Livret Scolaire Unique / Dégradation des conditions de travail des directeurs / Service minimum d'accueil appliqué et question de la grève pour revendiquer / ... etc

■ Un apéritif et un buffet étaient organisés pour la **pause de mi-journée**, moment apprécié de convivialité et d'échanges informels.

■ **Jean-Philippe Blondel, trésorier départemental**, a fait état avec précision des finances du syndicat.

■ **Le rapport d'activité et le rapport de trésorerie** ont été adoptés à l'unanimité.

Le nouveau conseil syndical a été élu (avec plusieurs nouveaux camarades), et les commissaires aux comptes reconduits dans leur mandat.

■ **Une résolution, socle du mandat du SNUDI FO 13**, a été adoptée à l'unanimité (voir pages centrales). Elle rappelle les revendications contre toutes les mesures destructrices du code du travail, de notre statut de fonctionnaire d'état et des conditions de travail. Elle appelle à la mobilisation sur la question des rythmes scolaires.

Cette Assemblée Générale a conforté la mobilisation du SNUDI-FO 13 pour la défense des revendications et réaffirmé la volonté de développement du syndicat.



La résolution adoptée par le congrès du SNUDI-FO 13

Le congrès départemental du SNUDI-FO 13 se tient dans une situation politique particulière où le président de la République et son gouvernement annoncent des mesures aggravant encore les contre-réformes précédentes : une réforme du droit du travail par ordonnances aggravant la loi El Khomri, des menaces contre l'assurance maladie et la Sécurité sociale, contre la retraite par répartition, contre l'école publique et le statut avec la territorialisation et l'autonomie renforcée des établissements...

La loi travail

Le gouvernement veut aller vite. Son projet de loi d'habilitation à légiférer par ordonnances a été révélé par le Parisien du 5 juin et transmis aux organisations syndicales le lendemain. L'article 1^{er} de cette loi prévoit de recourir à neuf ordonnances dont la première propose d'attribuer une place centrale à la négociation collective en entreprise en élargissant ses champs de compétences à la durée du travail, la santé et la sécurité, le travail de nuit,

les salaires, la protection des salariés de moins de 16 ans et même le contrat de travail ! C'est une aggravation de la loi El Kohmri et la possibilité que tout soit décidé au niveau de l'entreprise ! Le congrès du SNUDI-FO 13 réaffirme avec le BN des 1^{er} et 2 juin et la Commission Exécutive Fédérale (CEF) des 24 et 25 mai, la revendication d'abrogation de la loi El Khomri contre laquelle se sont mobilisés des milliers de salariés et de jeunes pendant de longs mois l'an dernier, mobilisation dans laquelle notre syndicat a pris toute sa place avec la FNEC-FP-FO 13 et l'UD FO 13.



Sécurité Sociale et retraite

Le nouveau ministère de « *L'action et des comptes publics* » englobe le budget et la sécurité sociale. Le gouvernement veut supprimer les cotisations salariales et les compenser par l'impôt, la CSG. C'est la suppression du salaire différé, fondement de sécurité sociale. Il veut également un régime unique de retraite, remettant en cause tous les régimes particuliers. Dans la Fonction publique, par exemple, la retraite est calculée sur les 6 derniers mois, alors que dans le privé c'est sur les 25 meilleures années, depuis la réforme Balladur de 1993. Il veut mettre en place la retraite individuelle par points, chère à la CFDT, pondérée par rapport à l'âge de départ et l'espérance de vie de l'année de naissance. Le congrès du SNUDI-FO 13 réaffirme, traditionnellement aux positions de Force Ouvrière, son attachement au droit commun, à la solidarité entre générations, au régime particulier des pensions civiles et militaires des fonctionnaires et à la sécurité sociale fondée sur le salaire différé.

Statut et garanties, conditions de travail et postes

Le congrès fait siennes les revendications de la CEF et du BN du SNUDI-FO en défense des statuts particuliers, des garanties statutaires, des droits et des conditions de travail des différentes catégories de personnels (enseignants, directeurs d'école, enseignants spécialisés, psychologues, remplaçants, contractuels...) et de postes.

Inclusion scolaire

Le congrès constate les dégâts causés au quotidien en conséquence de « l'intégration scolaire » des élèves en situation de handicap instaurée par la loi Montchamp et aggravée par la loi de Refondation et son principe d'inclusion systématique. Les enseignants n'en peuvent plus : ils sont démunis face à ces élèves aux besoins particuliers, leurs conditions de travail et d'enseignement sont remises en cause et les élèves en situation de handicap sont privés de l'enseignement et des soins adaptés.

Le congrès constate que derrière les discours démagogiques, aucun protocole ne répond aux difficultés concrètes des enseignants.

Il réaffirme la revendication de l'abrogation de la loi Montchamp et de la loi Peillon et se félicite de l'engagement du BN du SNUDI à poursuivre sa campagne pour que cesse l'inclusion systématique, pour que chaque élève bénéficie de conditions d'apprentissage adaptées à la nature et au degré de son handicap et/ou de ses difficultés et pour que les personnels puissent enseigner dans de bonnes conditions. Il invite les enseignants à saisir le syndicat en cas de difficultés.

Rythmes scolaires

Le projet de décret Jean-Michel BLANQUER non seulement s'inscrit totalement dans le cadre des décrets Peillon et Hamon mais étend plus encore les possibilités de dérogations, aggravant la marche à la territorialisation de l'école et poursuivant l'offensive contre l'école de la République et notre statut national.

Dans son article 1, il permet par exemple « *au directeur académique des services de l'Éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de Coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours* ». Il indique également que « *ces dérogations peuvent s'accompagner d'une adaptation du calendrier scolaire national (...), accordé par le recteur d'Académie.* »

Ce décret offre ni plus ni moins aux communes la possibilité de déroger au calendrier des 36 semaines et de raccourcir les vacances d'été des enseignants, comme vient de le proposer le maire de Fos-sur-Mer !

Pour le congrès du SNUDI-FO 13, la revendication d'abrogation des décrets Peillon-Hamon et leur réforme des rythmes scolaires est toujours à l'ordre du jour.

Il se félicite de la position défendue au CSE du 8 juin contre le décret Blanquer et pour le retour rapide à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), sur un calendrier scolaire de 36 semaines, commune à tous les enseignants de toutes les écoles du territoire national et qui ne fluctuerait pas d'une ville à l'autre en fonction des orientations politiques des élus locaux ou des finances des collectivités locales.

Pour créer le rapport de force pour imposer l'arrêt des horaires et des congés à la carte et le retour de ce qui prévalait avant les décrets Peillon et Hamon, c'est-à-dire le même rythme partout dans le pays, le congrès :

=> invite les militants à faire prendre massivement position les enseignants des écoles sur les revendications suivantes :

- 4 jours pour tous (lundi, mardi, jeudi, vendredi), dans toutes les écoles, toutes les communes, sur 36 semaines !**
- Maintien de la définition nationale des dates de congés et vacances scolaires sans possibilité de dérogation ;**
- Abandon des PEdT, non à l'ingérence des élus, non à la confusion scolaire/périscolaire**

=> mandate le bureau départemental pour s'adresser aux autres syndicats départementaux favorables à ces revendications pour une action commune.

Adopté à l'unanimité, le 9 juin 2017



FNEC-FP
FO *Nos statuts sont nos droits...
Défendons-les !*

Sommaire

- P 1-2 : Compte-rendu Congrès
- P 3-4 : Résolution
- P 5 : Adhésion
- P 6 : Prise de position rythmes

**4 jours pour tous, dans toutes les écoles,
dans toutes les communes, sur 36 semaines
Pour une Education nationale avec un statut de fonctionnaire d'Etat !**

Prise de position des collègues de l'école

Cela fait quatre ans que nous subissons les décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires avec toutes les conséquences néfastes pour nous et nos élèves :

- avec la suppression de la coupure du mercredi, les élèves et les enseignants sont plus fatigués,
- les ingérences des municipalités se multiplient avec en particulier l'utilisation des salles de classes pour le périscolaire,
- la confusion entre le scolaire et le périscolaire est devenue la règle,
- la multiplicité des horaires annualise le temps de travail des remplaçants et des compléments de temps partiels.

Quotidiennement, le statut des enseignants fonctionnaires d'État est mis en cause et les conditions de travail de tous se dégradent.

L'annonce médiatique par le président de la République d'un retour à la semaine de 4 jours à suscité l'espoir de la remise en cause de la réforme des rythmes !

Aujourd'hui, le projet de décret Blanquer, s'il prévoit la possibilité pour les communes de revenir à la semaine de 4 jours avec 6h de classe par jour, reste dans le cadre des décrets Peillon-Hamon, aggrave les dérogations possibles et prévoit même la possibilité de réduire les congés scolaires des élèves et des enseignants en optant pour des semaines de moins de 24h !

Ce que nous voulons, c'est l'arrêt des horaires et des congés à la carte et le retour de ce qui prévalait avant les décrets Peillon et Hamon, c'est-à-dire le même rythme partout dans le pays :

- **4 jours pour tous (lundi, mardi, jeudi, vendredi), dans toutes les écoles, toutes les communes, sur 36 semaines !**
- **Maintien de la définition nationale des dates de congés et vacances scolaires sans possibilité de dérogation ;**
- **Abandon des PEdT, non à l'ingérence des élus, non à la confusion scolaire/périscolaire**

Nom Prénom	Fonction	Ecole – Ville	Signature

A renvoyer au SNUDI-FO 13

Par mail : contact@snudifo13.org Par fax : 09.57.49.82.49
Par courrier : SNUDI-FO 13 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE



SNUDI FO 13 – Carte 2017

Bulletin d'adhésion

(66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

→ Renvoyer fiche remplie et règlement à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille

→ Paiement par chèque(s) à l'ordre "SNUDI FO"

- Encaissement en 2017, vers fin du mois (mois à indiquer au dos des chèques)

- Paiement en plusieurs chèques possible : autant que de mois non encore commencés en 2017

→ Paiement par virement(s) possible

- Noter au bas de ce bulletin l'échéancier (dates et sommes) ordonné à votre banque

- Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 pour vos virements :

Code banque : 10278 / Code guichet : 08993 / Numéro compte : 00020299301 / Clé : RIB 55

Domiciliation : CCM Marseille Canebiere / IBAN : FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC : CMCIFR2A

→ Réduction d'impôt : Reçu fiscal début 2018 à joindre à la déclaration des revenus de 2017.

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				121 € (8,25)	124 € (8,5)	127 € (8,75)	133 € (9,25)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)
Prof. Ecoles	77 € (forfait stagiaire)		127 € (8,75)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	151 € (10,75)	157 € (11,25)	172 € (12,5)	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)
Hors Classe	166 € (12)	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité

Retraité : 77 €

EVS-AVS : 42 €

■ Majorations : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base+ Majoration=€

Nom et Prénom

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole, Commune :

à : TD / TP

Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)